

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 décembre 2013 à 13 h 30 en la salle « Les Ruisseaux » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Monsieur Olivier Banville, secrétaire-trésorier adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Emplois d'été Canada 2014 – Présentation d'une demande de financement;
- 4- Site Internet de la MRC – Mise à jour et ajout d'une section;
- 5- Créneau Écoconstruction – Autorisation de renouvellement de l'adhésion-membre pour l'année 2014;
- 6- Table concertation des aînés de La Matanie – Demande d'appui financier;
- 7- COSMOSS de la MRC de La Matanie et Comité de persévérance scolaire – Demande de contribution financière;
- 8- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent – Offre de participation financière (Guide sur la saine gestion des matières résiduelles dans les ICI du Bas-Saint-Laurent);
- 9- Campagne Centraide Bas-Saint-Laurent – Demande de don;
- 10- Autorisation paiement diverses factures;
- 11- Sondage – Présentation InfoRESSource;
- 12- Suivi – Comité éolien BSL;
- 13- Varia;
- 14- Période de questions;
- 15- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 764-12-13**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- a) Dépôt Plan d'actions de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent;
- b) RH – Demande de libération partielle;
- c) Protocole d'entente avec la ville de Cap-Chat concernant la fourniture de services par la MRC de La Matanie en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 765-12-13**

#### **EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2014 – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT** le besoin de ressources pour mener à bien la participation de la MRC de La Matanie à la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec, été 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** soumettre une demande pour deux étudiants pour la Campagne de sensibilisation sur la récupération des matières recyclables été 2014;

**QUE** cette demande soit présentée au nom de l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 766-12-13**

#### **SITE INTERNET DE LA MRC DE LA MATANIE – MISE À JOUR ET AJOUT D'UNE SECTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes du milieu intéressés par le recrutement des immigrants ont identifié le portail Internet de la MRC de La Matanie comme guichet d'informations en lien avec les ressources disponibles et les attraits présents dans la région de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de contenu dans le portail Internet de la MRC nécessite l'achat de modules et de services d'analyse, de design et d'intégration par une firme spécialisée;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient également d'actualiser le portail Internet de la MRC pour refléter l'évolution de ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** le portail Internet de la MRC de La Matanie a été réalisé grâce à un système de gestion développé par l'agence Web Kaleidos de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission a été demandée à ladite agence et soumise à l'attention du comité;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes ont été réservées à cette fin dans le budget 2014 de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la mise à jour et l'ajout d'une nouvelle section destinée principalement aux personnes désireuses de s'établir dans La Matanie;

**D'accepter** la soumission de Kaleidos, laquelle s'établit à 2 684,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 767-12-13**

#### **CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION-MEMBRE POUR 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le Créneau d'excellence ACCORD en Écoconstruction est en activité depuis février 2011 et vise à positionner le Bas-Saint-Laurent pour qu'il devienne une référence nord-américaine dans le développement, la production et l'utilisation de produits à moindres impacts environnementaux dédiés à la construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le Créneau cherche à créer la synergie nécessaire entre tous les acteurs du secteur de l'habitat-construction de la région par le biais de projets structurants (maillage, formation de la main-d'œuvre, R&D, développement de marchés, etc.) afin de soutenir l'éclosion d'une nouvelle génération de bâtisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement pour le renouvellement de l'adhésion au Créneau Écoconstruction pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, membre partenaire au montant de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 768-12-13**

#### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – OFFRE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – GUIDE SUR LA SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ICI DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** l'offre de participation financière du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent pour la confection et la diffusion d'un « Guide sur la saine gestion des matières résiduelles »;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation publique sera organisée en lien avec le guide à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent s'inscrit dans les efforts de sensibilisation déjà entrepris par la MRC de La Matanie et la ville de Matane pour rejoindre les clientèles industrielles, commerciales et institutionnelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière de 150 \$ en tant que collaborateurs (visibilité format carte d'affaire) à même le budget attribué à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 769-12-13**

#### **ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – SMI INFORMATIQUE INC.**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 820-12-11 du Conseil acceptant la soumission #1291 de SMI Informatique et autorisant l'acquisition des logiciels (modules SEF+ Portable et SEF+ Portable Agricole, payables en trois versements) et des licences 4D, à même le budget du service sur trois exercices financiers, soit :

- Janvier 2012                    3 727,33 \$ plus les taxes (modules + licences)
- Janvier 2013                    2 328,33 \$ plus les taxes;
- Janvier 2014                    2 328,33 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT** les versements de 3 727,33 \$ en 2012 et de 2 328,33 \$ en 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement, à SMI Informatique inc., du troisième et dernier versement relatif à l'acquisition des logiciels (modules SEF+ Portable et SEF+ Portable Agricole), au montant de 2 676,99 taxes incluses, à même le budget du service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 770-12-13**

#### **SRSI – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.**

**CONSIDÉRANT** la facture de *Logiciels Première Ligne inc.* relative au contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2014, au montant de 1 650 \$ avant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° CESA13449 de *Logiciels Première Ligne inc.* relative au contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2014, au montant de 1 897,09 \$ taxes incluses, à même le budget du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 771-12-13**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES PG SOLUTIONS INC. – RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS – 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (ÉMISSION DES PERMIS / GESTION FINANCIÈRE / BAUX TPI)**

**CONSIDÉRANT** la facture n° CESA11801 de PG Solutions inc. au montant de 6 115 \$ avant les taxes pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 pour la gestion des permis, dossier central et urbanisme (zonage) pour le service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la facture n° CESA11800 de PG Solutions inc. au montant de 5 915 \$ avant les taxes pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 pour la gestion financière (4 610 \$) et la gestion des baux de villégiatures, sablières et gravières sur les terres du domaine de l'État (1 305 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des factures n<sup>os</sup> CESA11801 et CESA11800 de PG Solutions inc. aux montants respectifs de 7 030,72 \$ et 6 800,76 \$ pour un grand total de 13 831,48 \$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, répartis selon les services concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 772-12-13**

#### **ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – FACTURE N° 5189 (ABONNEMENT SERVICE DE DIFFUSION GONET 2014 POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013) / FACTURE N° 5244 (ENTRETIEN ET FRAIS D'UTILISATION ANNUELS 2014 – GOCADASTRE, GOCONVMAMM, GOMATRICE)**

**CONSIDÉRANT** les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 5189 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet 2014 PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2014		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
3 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	850,00	2 550,00
3 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	400,00	1 200,00
Sous-total		3 750,00
T.P.S.		187,50
T.V.Q.		374,06
<b>Total</b>		<b>4 311,56</b>

**CONSIDÉRANT** la facture n° 5244 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ENTRETIEN ET FRAIS D'UTILISATION ANNUELS 2014		
1 Entretien et frais d'utilisation annuels – GOCadastre – module de consultation	390,00	390,00
1 Entretien et frais d'utilisation annuels – GOCadastre – module de structuration	2 390,00	2 390,00
1 Entretien et frais d'utilisation annuels – GOconvMAMM	429,00	429,00
4 Entretien et frais d'utilisation annuels – GOMatrice – module de mise à jour	1 425,00	5 700,00
Sous-total		8 909,00
T.P.S.		445,45
T.V.Q.		888,67
<b>Total</b>		<b>10 243,12</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures n<sup>os</sup> 5189 et 5244 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 14 554,68 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 773-12-13**

#### **AUTORISATION PAIEMENT FACTURE HYDRO-QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE 2013 AU 3 DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT** la facture d'Hydro-Québec au montant de 7 540,18 \$ avant les taxes pour la période du 2 octobre au 3 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette facture concerne les frais d'électricité attribuable à l'Édifice de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à Hydro-Québec pour un montant total de 8 669,32 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Thérèse Beaulieu fait une présentation verbale aux membres du comité relativement aux faits saillants d'un sondage effectué par la firme Info RESsource pour le compte de la MRC de La Matanie entre le 19 août et le 16 septembre 2013. Cette personne répond aux questions des membres.
--

### **VARIA**

- a) Dépôt Plan d'actions de la Conférence des éluEs du Bas-Saint-Laurent;
- b) RH – Demande de libération partielle;
- c) Protocole d'entente avec la ville de Cap-Chat concernant la fourniture de services par la MRC de La Matanie en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels.

Séance tenante, monsieur Pierre Thibodeau dépose une copie du Plan de développement 2013-2018, région Bas-Saint-Laurent, Êtres présents pour l'avenir.
--

### **RÉSOLUTION 774-12-13**

#### **RH – DEMANDE DE LIBÉRATION PARTIELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé désigné par le matricule numéro 05-0005 a soumis, le 17 décembre 2013, une demande de libération partielle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé ne bénéficie d'aucun droit ou privilège en application de la convention collective en vigueur permettant de donner suite à sa demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**DE** refuser la demande de libération partielle de l'employé portant le matricule numéro 05-0005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 775-12-13**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE CAP-CHAT CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MRC DE LA MATANIE EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION DES BIENS CULTURELS**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-Chat et la MRC de La Matanie ont conclu une entente en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement en décembre 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a transmis à la ville de Cap-Chat un avis de non-renouvellement de l'entente, laquelle se renouvelait sur une base annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a également signifié son intérêt à la ville de Cap-Chat de continuer à lui fournir des services techniques en lien avec l'urbanisme, l'environnement et le patrimoine selon de nouvelles modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a soumis une proposition le 14 novembre 2013 à la ville de Cap-Chat;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition a fait l'objet de discussions et a permis de parvenir à une entente de principe;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution de la ville de Cap-Chat numéro 21.12.13 du 2 décembre 2013 permet la signature d'une nouvelle entente dont les modalités sont décrites ci-après :

- Le fonctionnement de l'entente serait basé sur la fourniture de services techniques;
- La durée de l'entente sera fixée à deux ans et se renouvellera tacitement par la suite pour des périodes d'une année;
- À l'an 1 de l'entente, le taux horaire facturé par la MRC de La Matanie sera fixé à 42,80 \$ et sera par la suite indexé annuellement de 2 %, en date du 1<sup>er</sup> janvier;
- La ville de Cap-Chat assumera les frais de repas et, si requis, d'hébergement des employés de la MRC de La Matanie lorsqu'ils seront présents sur son territoire aux fins de l'entente;
- La ville de Cap-Chat compensera les frais de déplacement des employés affectés à l'entente entre leur bureau de Matane et la ville de Cap-Chat (150 km) – la compensation attendue sera basée sur les taux de remboursement définis dans la convention collective en vigueur à la MRC de La Matanie en lien avec l'utilisation des véhicules personnels;
- Pour chaque journée travaillée, un total de sept (7) heures seront facturées, dont 30 minutes de temps de déplacement entre Matane et Cap-Chat, pour un horaire journalier allant 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h;
- Lorsque la journée de travail sera effectuée depuis Matane, la demi-heure de transport sera travaillée et aucune compensation pour frais de repas ou de transport ne sera réclamée;

- À la demande de la ville de Cap-Chat et après acceptation par la MRC de La Matanie, les employés pourront effectuer des heures supplémentaires en dehors de l'horaire régulier de travail et, le cas échéant, le taux horaire applicable serait majoré de 50 %;
- Le nombre de journées de travail et le lieu de travail devront respecter les modalités suivantes :
  - Deux (2) jours / semaine, dont un jour travaillé depuis Matane, pour les mois de janvier, février, mars et les deux dernières semaines qui précèdent le congé des Fêtes en décembre;
  - Trois (3) jours / semaine, dont un jour travaillé depuis Matane, pour les mois d'avril, mai, octobre, novembre ainsi que pour la ou les semaines de décembre qui ne sont pas visées par le paragraphe précédent;
  - Trois (3) jours / semaine, tous travaillés à Cap-Chat, pour les mois de juin, juillet, août et septembre;
- De manière occasionnelle, sous réserve de l'acceptation de la MRC de La Matanie, une journée de travail additionnelle pourra être attribuée à la ville de Cap-Chat, à taux régulier;
- À moins d'une entente particulière, un maximum de deux (2) inspecteurs en bâtiment à l'emploi de la MRC de La Matanie seraient simultanément attirés au service de la ville de Cap-Chat;
- La ville de Cap-Chat versera une compensation de 1 250 \$, indexée annuellement de 2 %, pour couvrir une partie des frais de gestion assumés par la MRC de La Matanie (ex. : formation, cotisation, fériés, congés);
- Advenant la résiliation de l'entente, il n'y aura donc aucun partage d'actifs;
- Les autres modalités incluses dans l'entente signée entre la MRC de La Matanie et la ville de Cap-Chat en 2002, incluant ses modifications subséquentes, seront reprises dans la nouvelle entente à signer, sous réserve des adaptations requises, pour tenir compte des nouveaux paramètres décrits précédemment et de l'évolution du cadre légal entourant les objets de l'entente, soit l'application des règlements relatifs à l'urbanisme, l'environnement et la protection du patrimoine.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la résolution;

**QUE** le comité administratif autorise une entente visant la fourniture de services en matière d'urbanisme, de protection des biens culturels et d'environnement par la MRC de La Matanie à la ville de Cap-Chat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015, renouvelable par périodes successives d'une année à moins d'un avis de l'une au l'autre des parties transmis au moins quatre mois avant l'expiration du terme initial ou de renouvellement;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente avec la ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.



**RÉSOLUTION 776-12-13**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Pierre Thibodeau  
Préfet

*(signé)*

---

Olivier Banville, URB.  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Pierre Thibodeau, préfet*